

Droit



DOUAI



MASTER

Droit des collectivités territoriales

CODE RNCP : 38163 - Nombre de places disponibles : 20

LES DÉBOUCHÉS

- Concours de la fonction publique territoriale de catégorie A+, A et des Instituts régionaux d'administration
- Juriste dans les services juridique, urbanistique, financier, CP ou RH des collectivités territoriales
- Directeur général des services, directeur général adjoint, responsable de domaine, directeur de cabinet
- Chargé de mission
- Emplois dans les services déconcentrés de l'État
- Conseil juridique spécialisé

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master a pour objet de former des juristes de haut niveau pouvant exercer des responsabilités dans les principaux domaines d'intervention des collectivités (commande publique, finances locales, contrôle de gestion, ressources humaines, urbanisme et environnement, nouvelles technologies notamment).

La formation prépare au recrutement à des postes à responsabilité (dans la fonction publique territoriale, dans les satellites des collectivités territoriales et dans la fonction publique d'Etat) : le master est un tremplin pour l'occupation de nombreuses professions en lien avec les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de cadres ou de chargés de mission dans des organismes publics (services déconcentrés de l'Etat : préfectures ; services décentralisés des collectivités territoriales et des intercommunalités) ou privés (société publique locale, société d'économie mixte...).

Le master, ouvert à l'apprentissage, permet, d'une part, au recrutement direct d'agents publics non titulaires dans les différents services des collectivités territoriales et des intercommunalités et, d'autre part, à la préparation aux concours de catégorie A + et A.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les étudiants sont capables de sécuriser juridiquement les activités des CTI et de prodiguer des conseils aux responsables publics :

- Évaluation, anticipation et mise en perspectives des mutations politiques et juridiques des CTI
- Aide à la décision locale
- Conseil interne dans leur administration (anticipation des risques contentieux, défense)
- Pilotage de l'action publique territoriale (gestion du personnel, de la commande publique, du budget et du domaine des CTI)
- Rédaction d'actes juridiques, compte-rendu et PV
- Gestion de projet
- Capacité à travailler en groupe et à manager une équipe
- Maîtrise des méthodes et outils documentaires
- Conseil juridique spécialisé



CONDITIONS D'ACCÈS

Le Master est ouvert à tout titulaire d'une Licence en Droit, Science politique, Administration publique, LHD ou AES (selon les enseignements choisis en licence). La sélection des candidats se fait sur dossier.

MASTER 1

Les enseignements se déroulent de septembre à avril.

MASTER 2

Les enseignements se déroulent selon un calendrier alterné. Pour les étudiants inscrits en formation initiale classique voie professionnelle, deux stages de deux mois ou un stage de quatre mois en administration est exigé. Les étudiants peuvent aussi bénéficier d'un contrat d'apprentissage sur toute l'année de leur formation.

FORMATION CONTINUE

Le Master est ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 27 94 50 54
fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.
Contact : Tél. 03 21 60 60 59
fcu-pac@univ-artois.fr

LES ATOUTS DE LA FORMATION

La seconde année de Master assure une immersion de l'étudiant dans l'administration via l'apprentissage et les stages.

L'apprentissage permet une montée en gamme de compétences pour évoluer dans le secteur public. L'apprentissage est un atout pour obtenir un contrat ou un concours dans la fonction publique territoriale ou d'État.

L'administration entretient des liens avec le monde professionnel. Des actions de partenariat (CTI et Etat) sont entreprises (renseignements confiés à des professionnels, conférences d'actualité, atelier professionnel, événements, conventions de partenariat avec la CRC et la CAA).

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<ul style="list-style-type: none">▪ Droit des collectivités territoriales▪ Droit des services publics▪ Droit de la fonction publique▪ Droit de l'urbanisme▪ Sociologie de l'administration▪ Finances publiques locales▪ Grands problèmes publics contemporains▪ Langues vivantes	<ul style="list-style-type: none">▪ Droit de la commande publique▪ Contentieux administratifs▪ Relations de l'administration avec les administrés▪ Satellites des collectivités territoriales▪ Droit de l'intercommunalité▪ Analyse et enjeux des politiques publiques locales▪ Droit des relations extérieures des collectivités territoriales et des intercommunalités▪ Politique d'aménagement du territoire▪ Droit de la régulation économique▪ Langues vivantes▪ Projet personnel
SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
<p>Cadre de l'action publique territoriale</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit des collectivités territoriales approfondi▪ Histoire et sociologie de la décentralisation▪ Relations Etat-Collectivités territoriales <p>Gestion prospective financière, humaine et patrimoniale des collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit de la fiscalité locale▪ Comptabilité publique locale▪ Recherche de financements▪ Stratégie financière des collectivités territoriales▪ Droit de la fonction publique territoriale▪ Gestion des ressources humaines▪ Management global et évaluation des politiques publiques locales▪ Droit et gestion du domaine public et privé▪ Gestion de projet	<p>Risques juridiques et politiques de l'action publique locale</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit économique local▪ Politiques et droit de l'urbanisme local▪ Communication politique et enjeux électoraux▪ Responsabilité pénale des décideurs publics et des agents▪ Contentieux de la commande publique▪ Montages contractuels <p>Unité de mise en situation pratique et préparation à l'emploi public</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Atelier sur l'action sociale▪ Nouvelles pratiques de l'administration électronique▪ Veille juridique▪ Préparation à l'administration générale (rédaction d'actes)▪ Techniques d'expression écrite et orale (préparation aux concours)▪ Langues <p>Unité d'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Méthodologie/Rapport▪ Apprentissage▪ Stage▪ Mémoire de recherche

LE RYTHME DE LA FORMATION

- **Master 1** : 12 semaines de cours/TD par semestre et stage facultatif
 - **Master 2** : 8 semaines de cours/TD par semestre et 26 semaines en institution (calendrier alterné une semaine en université, une semaine en institution)
- Possibilité d'alternance en M 2 via l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet d'effectuer la formation alternativement en administration et à l'Université. Il s'agit d'un contrat de travail d'une durée déterminée, qui offre une rémunération à hauteur minimal de 67 % du SMIC, selon l'âge du candidat. Le contrat d'apprentissage offre l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience pour l'insertion professionnelle et la préparation des concours de la fonction publique territoriale ou d'état. La qualité des enseignements prodigués permet une insertion professionnelle rapide des étudiants après l'obtention de leur diplôme.

CONTACTS

Gestionnaires administratives :
Master 1 : Angélique RODRIGUE
angelique.rodrigue@univ-artois.fr

Master 2 : Isabelle FABIANEK
isabelle.fabianek@univ-artois.fr

Gestion de l'apprentissage, FCU
(2^{ème} année de master)
aurore.poullain@univ-artois.fr
sylvie.denonelle@univ-artois.fr

Corresponsables du Master :
Olivier CLERC
et Patricia DEMAYE-SIMONI
master.dct@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés